



Monte-voitures en état de vétusté dans une copropriété

Par **annesc**, le 14/12/2023 à 16:11

Bonsoir,

Le monte-voitures de notre copropriété est en état de vétusté, il est régulièrement en panne et il y a déjà eu un accident (uniquement dégâts matériels). Un audit vient d'être fait récemment, et l'examen montre les défauts de sécurité, le manque d'entretien et la vétusté de certaines pièces qui devraient être changées.

Comment faut-il agir avec le syndic qui est mandaté pour entretenir ce monte-voitures, entretien qui a été insuffisant ou mal fait. Comment réagir face au syndic ? Un grand merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le 14/12/2023 à 16:43

Bonjour et bienvenue

[quote]

Comment faut-il agir avec le syndic qui est mandaté pour entretenir ce monte-voitures, entretien qui a été insuffisant ou mal fait.

[/quote]

Il faut agir de concert avec le conseil syndical, après avoir vérifié le règlement de copropriété et les contrats de maintenance pour s'assurer des responsabilités du syndic, puis en informer le syndic, par écrit, en lui exposant clairement les problèmes rencontrés et en demandant des mesures correctives urgentes.

Par **youris**, le 14/12/2023 à 17:22

bonjour,

le syndic peut demander des devis pour l'entretien ou la remise en état de votre monte-voitures, mais doit voté par votre A.G.

le syndic peut décider des travaux urgents qui doivent ensuite être votés par une A.G.

Le syndic ne fera pas de travaux tant qu'il n'a pas les fonds disponibles pour les payer.

si votre syndic fait preuve d'inertie, votre conseil syndical peut s'occuper de demander un devis et le mettre à l'ordre du jour d'une A.G.. même un seul copropriétaire peut demander un devis à proposer à l'A.G.

salutations

Par **Pierrepaulejean**, le **14/12/2023** à **18:54**

bonjour

avez vous d'abord vérifié s'il existe un contrat de maintenance pour cet équipement et quelles en sont les clauses ?

il faut aussi demander si les prestations ont bien été effectuées (voir la liste des interventions)